Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2019-276** **11/04/2019**

Date de mise en application : 11/04/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 10/05/2019
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Occitanie)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance d’un emploi de directeur régional adjoint de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt (Occitanie)

JORF n°0086 du 11 avril 2019

Un emploi de directeur régional adjoint de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt pour la région Occitanie (groupe II) est susceptible d’être vacant prochainement. Sa résidence administrative est fixée à Montpellier.

Les candidats et candidates doivent satisfaire aux conditions d’accès aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l’administration territoriale de l’Etat.

Placé sous l’autorité du directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt qu’il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère chargé de l’agriculture.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Augier, directeur régional de l’alimentation, de l’agriculture et de la forêt de la région Occitanie (tél. : 05-61-10-61-01), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l’agriculture et de l’alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l’adresse : claudine.lebon@agriculture.gouv.fr et à M. Pascal Augier à l’adresse : pascal.augier@agriculture.gouv.fr.